

## Arrêté N° POL-173/2023

Le Maire de la commune de Vendargues

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants

Vu le code pénal et notamment son article R610-5

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation afin de permettre le déroulement de la manifestation sportive « **Tous à vélo urbain** » – organisée le **dimanche 17 septembre 2023** par la municipalité.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Afin de permettre le déroulement de la manifestation sportive «**Tous à vélo urbain**» organisée le **dimanche 17 septembre 2023 - de 9 h 00 à 13 h 00**, la circulation **sera interdite**

**1°) sur le parcours – au fur et à mesure du déplacement des cyclistes** – suivant le plan n° 1 annexé au présent arrêté :

- **Départ des Arènes**
- **Arrivée aux Arènes**
- **Deux départs vélos : 10h00 et 11h00**
- **Un parcours Rosalie (Pendant la manifestation Tous à vélo)**

**Article 2 :** **Le groupe de cyclistes sera encadré par les policiers municipaux :**

Les policiers municipaux à moto ouvriront la marche – une voiture-balai fermera la marche – les ASVP se placeront le long du parcours pour sécuriser les différents carrefours.

**Article 3 :** Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services techniques de la ville.

**Article 4** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

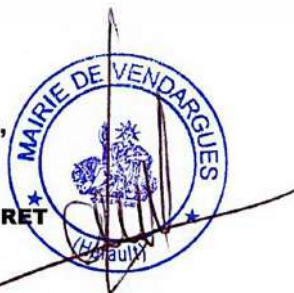
**Article 5** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

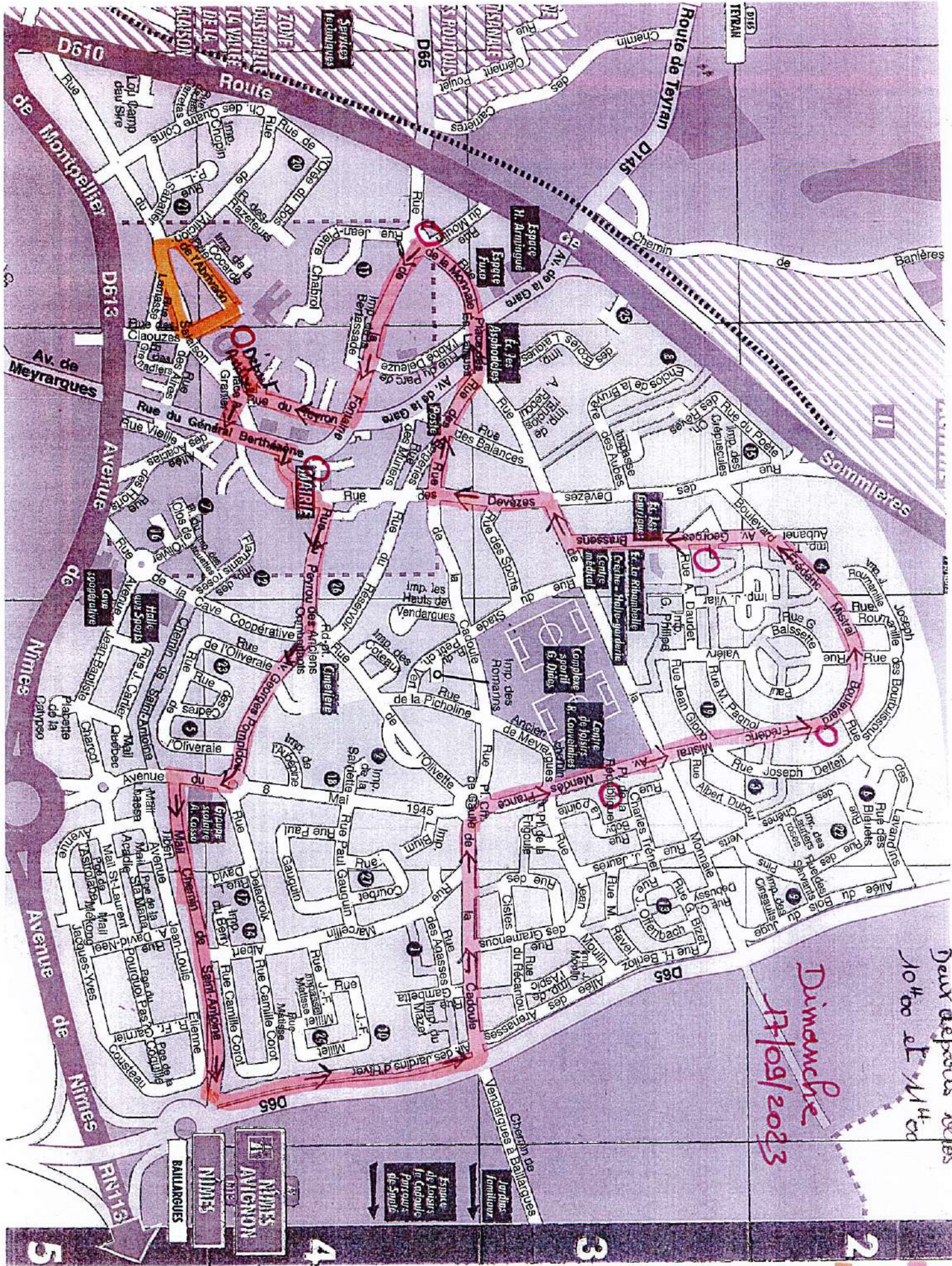
- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Mise en ligne le 15/09/2023

Le Maire,

Guy LAURET





Deux départs les  
10h00 et 11h00

**Dimanche**  
**17/09/2023**

- Parcours
- Parcours
- Points d'intérêt

